

**Intervention de**

**S.E.Mme Sylvie Lucas**

**Ambassadeur, Représentant permanent du Grand-Duché  
de Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conférence de haut niveau sur le Fonds central  
d'intervention pour les urgences humanitaires**

*New York, le 4 décembre 2008*

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Dès sa création, fin 2005, le Luxembourg a fermement soutenu le CERF, estimant que ce Fonds constituerait non seulement une avancée considérable en matière de gestion de l'urgence humanitaire, mais aussi un élément clé dans la réforme de l'ONU.

Le gouvernement luxembourgeois remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le CERF et se félicite que le Fonds a largement atteint ses objectifs. Il est ainsi devenu en très peu de temps un instrument utile et impartial pour l'action humanitaire en contribuant à accélérer les interventions et répondre aux besoins et en favorisant une meilleure coordination sur le terrain et la hiérarchisation des besoins en fonction des situations.

Nous notons également avec satisfaction l'évaluation indépendante qui vient d'être réalisée et souscrivons dans une très large mesure aux conclusions de celle-ci.

Nous nous réjouissons en particulier que le Fonds ait réalisé des progrès considérables pour améliorer la rapidité de l'intervention initiale face aux situations d'urgence et qu'il a su remédier aux inégalités dans le financement des interventions humanitaires pour faire face de façon adéquate aux crises dites « oubliées ».

Nous apprécions le fait que l'évaluation indépendante qui vient d'être réalisée a permis d'aborder tous les aspects importants qui touchent au bon fonctionnement du Fonds, dont notamment l'élaboration des propositions sur le terrain, l'approbation des demandes par le Coordonnateur des secours d'urgence et le décaissement des fonds par le Bureau du Contrôleur, la fourniture des fonds par les organismes aux partenaires d'exécution et l'envoi de l'assistance aux communautés touchées par les catastrophes.

Alors que les décaissements du Fonds ne représentent que quelque 3 % des fonds destinés à l'assistance humanitaire globale, il réussit néanmoins, en assumant un rôle de catalyseur, à ajouter une plus-value, à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité de l'aide humanitaire, à attirer l'attention sur la diversité des besoins spécifiques des populations touchées et à promouvoir la prise de décisions fondées sur des besoins avérés en fonction d'évaluations communes ou coordonnées des besoins.

Je ne voudrais pas m'attarder ici sur les questions de l'administration du Fonds, mais je tiens à me rallier au rapport d'évaluation qui relève à juste titre que le Fonds a effectué un travail remarquable malgré un personnel limité. Afin d'améliorer la façon dont le Fonds rend compte de ses interventions, tant au niveau financier qu'au niveau des résultats obtenus, il importe toutefois de clarifier, en consultation avec toutes les parties prenantes intéressées, leurs rôles respectifs.

De façon générale, je tiens à rappeler que la stratégie de l'aide humanitaire du Gouvernement luxembourgeois prévoit que 75% du budget de l'aide humanitaire soit affecté aux interventions d'urgence pour couvrir les besoins primaires des victimes de crises humanitaires. Par ailleurs, dans une démarche proactive, au moins 5% du budget humanitaire est consacré à la prévention de crises humanitaires, à la réduction des risques de catastrophes, à la préparation de leur survenue et au pré-positionnement de matériel de secours. Enfin, le Gouvernement luxembourgeois réserve 20% de son budget d'aide humanitaire à la phase de transition et de réhabilitation pour assurer la continuité de la réponse humanitaire jusqu'à la reprise des activités de développement.

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Le Luxembourg s'est mobilisé dès le début en faveur de la création du CERF. Aujourd'hui, le Luxembourg renouvelle avec conviction son engagement en faveur du CERF et j'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement luxembourgeois a décidé de maintenir sa contribution au niveau de 4 millions d'euro au CERF pour 2009, soit quelque 5,1 millions USD, sous réserve de l'approbation du budget 2009 par notre Parlement. Dans un esprit de continuité, le Luxembourg compte continuer à soutenir le CERF dans les années à venir.

Cette contribution se veut aussi un témoignage de notre appréciation pour l'action dynamique développée par OCHA sous votre conduite avisée, Monsieur le Secrétaire général adjoint.

Je vous remercie de votre attention.